

[www.dondorganesdonsdevie.com](http://www.dondorganesdonsdevie.com)



Pour sauver des vies,  
il faut l'avoir dit !



**Don d'organes**  
**Dons de vie** Maryse!  
pour la vie



[contact@maryse-pourlavie.com](mailto:contact@maryse-pourlavie.com)

Maryse! Pour la Vie est une association loi de 1901. Son objet social est la **promotion du don d'organes** pour qu'il devienne une priorité nationale : pour cela, elle organise des actions de communication afin de sensibiliser l'opinion publique **en diffusant la marque Don d'Organes Dons de Vie, bannière de l'association. Reconnue d'intérêt général, elle peut délivrer des reçus fiscaux\* en échange des adhésions et des dons qu'elle perçoit.**

## Don d'organes Dons de vie Maryse! pour la vie

### EN SAVOIR PLUS SUR LE DON

La loi sur la bioéthique qualifie les Français de "présumés consentants", mais le corps médical a besoin de récolter l'avis de l'entourage du défunt avant de prélever. La question posée est de **savoir si le défunt avait exprimé son engagement en faveur du don de son vivant.**

Si la famille ne sait pas répondre, il n'y a pas de prélèvement.

Deux personnes meurent chaque jour faute de greffons. 26.000 sont en attente d'une greffe. Et parallèlement, un donneur peut sauver jusqu'à huit vies.

**Comment faire connaître son engagement pour être donneur d'organes?** Tout simplement en en parlant à ses proches : prévenir sa famille, ses amis, son entourage. Ce sont eux qui relayeront cette position auprès des équipes médicales lorsque le prélèvement sera possible.

**Le Don d'organes est un moyen de sauver des vies.** Les donneurs sont des **personnes décédées, en mort encéphalique**, après un traumatisme crânien, un accident vasculaire cérébral ou parfois après un arrêt cardiaque (Maastricht III). Le prélèvement d'un ou plusieurs organes est envisagé après le constat du décès. **Avant prélèvement, il est demandé à la famille le positionnement du défunt ...**



**c'est pourquoi il faut avoir exprimé son consentement à ses proches**

## TÉLÉCHARGEZ L'APPLI DU DONNEUR D'ORGANES

Cette application mobile permet, depuis son smartphone, **d'informer son entourage de son choix d'être donneur.** Le principe est simple : un message préformaté mais modifiable est envoyé par SMS, par mail ou par tout autres messageries installées (WhatsApp, Messenger,...) aux personnes de son choix.

Elle est disponible sur



Abonnez-vous à nos réseaux sociaux et partagez l'information avec vos proches, amis et collaborateurs...

## COMMENT AGIR POUR Don d'organes Dons de vie Maryse! pour la vie

En adhérant à Maryse!pourlavie : [www.maryse-pourlavie.com/adherez](http://www.maryse-pourlavie.com/adherez)



\*La défiscalisation autorisée est de 66% des montants collectés pour les particuliers (dans la limite de 20% de leur revenu) et 60% pour les personnes morales (dans la limite de 5% du C.A. annuel HT).